

Règles de fonctionnement – code de vie 2026-2027

* Dans notre école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

** Les pupitres et casiers sont la propriété de l'établissement. Dans le doute raisonnable, un membre de la direction peut en vérifier le contenu.

*** Prendre note qu'il est interdit d'utiliser un cellulaire, écouteurs et autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux ou sur le terrain de l'école, sauf lorsque cette utilisation est requise par :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- l'état de santé d'un élève;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

☆ Toute utilisation d'appareil technologique personnel (cellulaire, tablette, montre électronique, lunettes de vue connectées (lunettes IA,...) sans autorisation entraînera la confiscation de l'objet et ce dernier sera remis aux parents.



Interventions possibles

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Renforcements positifs	
❖ Encouragement (verbal ou écrit) ❖ Privilège accordé ❖ Renforcement social immédiat ❖ Annonce publique d'un bon geste ❖ Note à l'agenda ❖ Mention de progrès ❖ Communication positive avec les parents (écrite ou verbale) ❖ Billet « bon coup » ❖ Certificat ❖ Etc.	❖ Temps libre en classe ❖ Activité récompense ❖ Temps privilège avec un adulte de l'école ❖ Dîner avec l'adulte de son choix ❖ Possibilité de participer aux activités d'une autre classe ❖ Possibilité et animation d'une activité ❖ Système d'émulation (école, classe) ❖ Etc.
Mesures d'aide (interventions ciblées)	Conséquences
❖ Rappel à l'élève de la (des) règle(s) avant une activité ❖ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ❖ Rencontre individuelle avec le titulaire et/ou le service de garde. ❖ Rencontre individuelle avec un(e) TES de l'école	❖ Répétition du comportement attendu ❖ Geste réparateur ❖ Excuses ❖ Temps de retrait ❖ Perte de privilège ❖ Fiche de réflexion ❖ Perte d'une récréation ❖ Avertissement (verbal ou écrit) ❖ Reprise du temps perdu

❖ Contrat personnalisé avec renforcement positif ❖ Feuille de route ❖ Billet d'information ❖ Communication régulière entre l'école et la maison ❖ Enseignement des habiletés sociales et des comportements attendus par les différents intervenants de l'école ❖ Tutorat ❖ Modélisation/pratique guidée ❖ Mise en place d'un plan d'intervention ❖ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école ❖ Référence aux professionnels concernés ❖ Plan d'action ❖ Etc.	❖ Rencontre élève-parent et autre intervenant adulte ❖ Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou non autorisé ❖ Remboursement ou remplacement du matériel endommagé ❖ Travaux communautaires ❖ Retenue pendant ou après les heures de cours ❖ Suspension interne/externe ❖ Etc.
---	---

Intimidation? Conflit?

Avant de faire un signalement ou une plainte concernant un événement, il est important de tenir compte des définitions suivantes. Si l'événement relève d'un conflit, il sera traité en respectant le code de vie.

Quelques définitions pour mieux comprendre

Intimidation, violence ou conflit?	
Intimidation* Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Violence* Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
Conflit Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression. Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent.	Actes de violence à caractère sexuel * Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. Référence à la définition de la violence à caractère sexuelle inscrite à la <i>Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur</i>.

Réf. : *Plan de lutte, école Terre-Soleil* (Document régional développé par un sous-comité du GRDR-CVI, région LLL)

MESSAGES AUX PARENTS:

Pour la sécurité des élèves et du personnel, tous les parents doivent s'identifier au secrétariat ou à l'accueil du service de garde. Il n'est pas permis de circuler dans l'école sans autorisation.

Tous les bénévoles utilisent une cocarde prévue à cet effet et signent le registre de présence (à l'arrivée et au départ). Les bénévoles doivent remplir un formulaire d'antécédents judiciaires. Pour certaines activités (covoiturage ou autres), d'autres documents devront être complétés. Ces documents vous seront remis par l'école. Les bénévoles doivent se présenter au secrétariat pour signer le registre lorsqu'ils font du bénévolat à l'école.

Si vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe, nous vous demandons d'attendre à l'entrée. La secrétaire appellera votre enfant.

Pour les élèves dîneurs : Si vous venez chercher ou conduire votre enfant sur l'heure du dîner, vous devrez signer le registre à l'accueil du service de garde (voir le document Règles de fonctionnement du service de garde). Les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) au service de garde doivent se présenter à l'accueil et y attendre leur(s) enfant(s). Veuillez attendre le départ des autobus avant de vous présenter à l'accueil (vers 15h55).

Débarcadère et stationnement :

Veuillez noter que le débarcadère d'autobus est réservé aux autobus scolaires exclusivement (**interdit aux voitures entre 7h30 à 16h00**). Le stationnement de l'école est réservé au personnel de l'école. Les bénévoles et les parents peuvent utiliser le stationnement sur la rue de Sève. Au nom de tout le personnel, nous vous remercions de votre grande collaboration.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS:

Pour toute information concernant votre enfant, veuillez dans un premier temps communiquer **avec l'enseignant(e)** via l'agenda (cahier de communication), par téléphone ou par courriel.

Dans le cas d'une blessure au dos, à la tête ou aux dents, un appel sera automatiquement fait aux parents. Pour tout autre incident mineur, une note pourrait être mise à l'agenda.

Le journal mensuel *l'Info-parents* est un document s'adressant aux parents. Il est publié mensuellement. Nous vous invitons à consulter le site web de l'école (terre-soleil.cssmi.qc.ca) qui contient plusieurs informations concernant la vie de l'école.

ALLERGIES:

Pour toute activité nécessitant l'utilisation de nourriture une demande d'autorisation sera faite aux parents. Aucun produit contenant des noix/arachides n'est permis. **Dans le cadre d'une activité spéciale, aucune nourriture ne pourra être remise aux élèves sans l'autorisation de la direction.** (Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons faire la distribution d'aliments aux élèves provenant de la maison (gâteaux, collations, friandises,...)).

SERVICE DE GARDE/DÎNER:

Pour toute information concernant votre enfant, veuillez vous adresser à la technicienne du service de garde. Toutes les informations utiles se retrouvent dans le document des règles de fonctionnement du service de garde qui est disponible sur le site internet de l'école.

REPAS SAINS:

Nous demandons aux parents de ne pas apporter de nourriture provenant des restaurants rapides aux élèves. Cette pratique amène souvent des regards, des questionnements de la part des autres élèves et des interventions doivent alors être faites. De plus, nous encourageons les élèves à manger des aliments sains, en cohérence avec le guide alimentaire canadien. Aucune boisson gazeuse ne sera permise à l'heure du dîner.

ABSENCES:

Pour l'absence non motivée d'un élève par la maladie, veuillez prendre note qu'aucun travail ne sera donné à l'avance. Certains travaux pourront être rassemblés et remis à l'élève à son retour. Les parents demeurent responsables de la réalisation de ces dits travaux.

Nous vous rappelons que selon l'article 14 de la *Loi sur l'instruction publique*, tous les enfants résidant au Québec doivent fréquenter l'école selon le calendrier scolaire. De plus, l'article 18 stipule qu'il est de la responsabilité de la direction de s'assurer que les élèves fréquentent assidûment l'école.

Portail MOZAÏK – Procédurier pour le parent qui désire motiver une absence / retard :

1. Accéder au portail parents Mozaïk :

<https://portailparents.ca/>

Ne pas oublier d'utiliser l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école pour vous connecter.

2. Une fois dans le portail Mozaïk, cliquer sur la tuile "Absences" (1) puis sur "Aviser l'école d'une absence à venir" (2). Il faut ensuite compléter les différentes informations pour pouvoir soumettre l'avis :

The screenshot shows the Mozaïk parent portal interface. At the top, there is a navigation bar with several tiles: 'Absences' (highlighted with a red box and arrow 1), 'Résultats', 'Finances', 'Dossier', 'Messages', and 'Ressources'. Below this, the 'Absences prévues' section is visible. It contains a button 'Aviser l'école d'une absence à venir' (highlighted with a red box and arrow 2). Below this button are several form fields: 'Absence pour le' with 'jour' and 'mois' dropdowns, 'Choisir un type d'absence' with a dropdown menu showing options: 'Toute la journée', 'Arrivera en retard', 'Quittera plus tôt', and 'Une partie de la journée'; 'Choisir un motif' with a dropdown menu showing options: 'Absence motivée' and 'Autre (inscrire une explication)'; and a text area 'Expliquer au besoin' with a 'Maximum 200 caractères' limit. A blue 'Soumettre' button is at the bottom of the form.

NOTE : si le parent choisit le motif "Autre", il doit absolument fournir une explication pour être en mesure de soumettre l'avis d'absence ou de retard, sinon le bouton "Soumettre" reste grisé.

MÉDICAMENTS:

Vous devez remplir un formulaire d'autorisation pour l'administration d'un médicament à l'école. Assurez-vous d'avoir l'étiquette précisant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la fréquence à laquelle le médicament peut ou doit être donné.

œ Contrat d'engagement œ

- ☐ J'ai pris connaissance des règles de vie qui ont été approuvées par le conseil d'établissement de l'école et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____

- ☐ J'ai pris connaissance des règles de vie qui ont été approuvées par le conseil d'établissement de l'école et j'appuie mon enfant et l'école dans cette démarche.

Signature des parents : _____





☞ Code de conduite lors d'une sortie ☛

La réputation d'un groupe et le succès d'une sortie dépendent de l'attitude et du comportement de chacun des participants. Nous serons appréciés individuellement et collectivement dans la mesure où nous démontrerons du respect, de l'ouverture et de la chaleur humaine.

Il est important que chacun se montre respectueux des personnes et des façons de faire de l'endroit visité : accueil, nourriture, ponctualité, tenue vestimentaire, langage,...

Un élève participant à une activité scolaire se déroulant hors de l'école doit respecter le code de vie de l'école tel que défini dans l'agenda, respecter les règles spécifiques à un lieu visité et démontrer de bonnes attitudes. Si tel n'est pas le cas, l'élève fautif pourrait se voir interdire la prochaine sortie.

En tout temps, nous exigeons des élèves qu'ils respectent les différentes consignes demandées par les adultes responsables et qu'ils se conforment aux règles.

J'ai pris connaissance de ce code et j'y souscris formellement.

Nom de l'élève : _____

Signature : _____

Signature des parents : _____

